



Brigitte DEVESA

Sénatrice des Bouches-du-Rhône.

Monsieur le maire Jean MANGION
Hôtel de Ville
Place de la Mairie
13103 SAINT-ETIENNE-DU-GRES.

A Paris, le 19 février 2024.

**Objet : fermetures de classes dans la commune
de SAINT-ETIENNE-DU-GRES.**

Monsieur le Maire,

Vous avez attiré mon attention sur la question des fermetures de classes dans votre commune.

Ces fermetures sont décidées par la direction des services départementaux de l'Education Nationale et actées par le DASEN après consultation, comme l'exige la loi, des mairies et après avis du C.D.E.N.

Si l'organisation de la carte scolaire dans le premier degré est une compétence partagée entre l'Etat et les communes, l'ouverture ou la fermeture de classes ne nécessite pas de décision du conseil municipal.

Permettez-moi sur ce point d'attirer votre attention, et d'exprimer mon mécontentement à l'égard des choix de l'Assemblée Nationale :

Le 11 avril 2023 a été adopté par le Sénat, une proposition de loi « pour une école de la liberté, de l'égalité des chances et de la laïcité ».

Cette proposition de loi permettait des mesures de différenciation adaptées aux communes, et notamment des communes rurales et des communes les plus en difficulté. Un des articles proposait que la fermeture d'une classe fasse l'objet d'un avis préalable du conseil municipal. En cas de vote défavorable du conseil municipal, aucune fermeture de classe ne pourrait intervenir durant les trois années suivantes.

Cette proposition de loi a été adoptée et cette proposition de loi a été transmise à l'Assemblée Nationale afin d'être votée. Or, depuis le 12 avril 2023, l'Assemblée Nationale n'a pas trouvé de temps pour l'examiner, ne l'inscrivant jamais à l'ordre du jour.

La loi « pour une école de la liberté, de l'égalité des chances et de la laïcité » attends dans le purgatoire de la navette parlementaire. Et le temps passe.

Au vu de l'attente des maires à ce sujet, j'ai écrit à la Présidente de l'Assemblée Nationale afin de lui rappeler l'urgence qu'il y a d'inscrire la proposition de loi N°320 *rect.*

Au vu de l'intérêt que porte notre Premier Ministre pour les questions éducatives et pour le bien être de nos enfants, j'ai écrit au Premier Ministre pour lui demander de décréter sans plus attendre, une trêve de trois ans concernant les fermetures de classes.

Au vu des arguments que vous avez bien voulu porter à mon attention concernant votre commune, j'ai saisi le Préfet des Bouches-du-Rhône afin de faire valoir votre position.

Au vu de la situation dans les Bouches-du-Rhône et au niveau national, j'ai interpellé la Ministre de l'Education Nationale pour lui demander comment fermer des classes pourraient permettre d'atteindre les objectifs fixés par le gouvernement, à savoir - d'après les mots de Madame BELLOUBET - de veiller à ce que les élèves bénéficient d'un enseignement « ajusté à leurs besoins tout en poursuivant les objectifs communs à la classe », et de permettre que l'Ecole constitue un « cadre rassurant, (...) un lieu de la fondation et de la refondation quotidienne de la République ».

Favoriser des classes en nombre correct, voir permettre à des petites ou de toutes-petites classes d'exister apparaît, je le crois, comme un investissement nécessaire à ces objectifs.

Travaillons ensemble, à la protection de nos territoires, de nos communes, de notre école, dans l'intérêt de nos enfants et de la République.

Ainsi Monsieur le maire, anticipons ensemble, plus tôt, plus en détail, afin d'éviter les potentielles décisions de fermetures de classes et comptez sur mon soutien pour essayer de faire entendre raison à l'Etat d'opter pour une trêve, en attendant que l'Assemblée Nationale ne se décide à inscrire à l'ordre du jour les avancées considérables que le Sénat a obtenu pour les communes.

En me tenant à votre disposition, et en vous assurant de vous faire part le plus rapidement possible de mes échanges avec le Préfet des Bouches-du-Rhône, je vous prie d'agréer, Monsieur le maire, l'expression de ma considération très distinguée.

Brigitte DEVESA

Sénatrice des Bouches-du-Rhône.